

CONSEIL GENERAL DES PYRENEES-ORIENTALES

--oOo--

SEANCE PUBLIQUE DU 10 DECEMBRE 2007

--oOo--

DELIBERATION N° 69

OBJET : **RAPPORT DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N°69
RESERVE MARINE DE CERBERE BANYULS – PROGRAMME D’ACTIONS
2008**

RAPPORTEUR : **M. Christian BOURQUIN**

DELIBERATION :

LE CONSEIL GENERAL,
VU le rapport N° 69 de son Président
Et après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'adopter le budget prévisionnel 2008 de la Réserve Naturelle Marine de Cerbère Banyuls comme suit :
 - Investissement : 45 000 €
 - Fonctionnement : 385 008 €

dans le cadre du volet scientifique :

- d'adopter le programme d'actions scientifiques 2008 de la Réserve Naturelle Marine de Cerbère-Banyuls concernant :
 - le suivi à long terme des communautés benthiques des substrats durs,
Coût 2008 : 15 950 € HT, soit **19 076 € TTC**
 - le suivi à long terme de l'impact de la plongée.
Coût 2008 : 17 000 € HT, soit **20 332 € TTC**
 - le suivi de l'impact de la fréquentation du sentier sous-marin (réalisation en interne).

Ces suivis scientifiques seront financés sur les crédits prélevés sur le produit de la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles et les dépenses inscrites au chapitre 011 du Budget Départemental ;

- d'autoriser le Président à solliciter, pour les suivis à long terme des communautés benthiques des substrats durs et l'impact de la plongée, d'un coût estimé à 32 950 € HT, soit 39 408 € TTC, les cofinancements suivants :

sur le coût TTC de 39 408 €

- Etat 5 199 € (13,19 %)
- Région 9 852 € (25 %)

sur le coût HT de 32 950 €

- Agence de l'Eau : 16 475 € (50 %)

Ce qui porterait l'autofinancement du Conseil Général à 7 882 €

dans le cadre du sentier sous-marin :

- d'approuver l'installation du poste de secours avec équipements sanitaires et rampe d'accès pour le public handicapé pour un coût de location estimé à 10 000 € TTC.
- d'approuver le transport et l'installation du point d'accueil du sentier sous-marin pour un coût estimé à 2 000 € TTC,
- d'approuver le principe de conclure une convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (S.D.I.S.) pour la surveillance du sentier sous-marin du 1^{er} juillet au 31 août 2008, pour les dépenses suivantes :
 - prestation du Chef de Poste estimée à 5 500 €
(montant susceptible d'être modifié, le coût de la vacation pris en compte lors de la facturation étant celui en vigueur au moment de la mise en œuvre du dispositif)
 - petit matériel, fournitures médicales et de soins
(sauf facteurs impondérables)..... 550,00 €
- d'autoriser le Président à signer la convention à conclure avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (S.D.I.S).

L'ensemble des crédits est prévu au chapitre 011 du Budget Départemental 2008 et sera prélevé sur la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles.

dans le cadre de la campagne Ecogestes :

- d'affecter à cette opération un éco-animateur pendant 20 jours sur les 2 mois d'été ;
- d'attribuer à l'association Voile de Neptune une subvention de 3 000 €.
- d'autoriser le Président à signer la convention à conclure avec Voile de Neptune.

Les crédits, prélevés sur la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles, sont ouverts au chapitre 65 du Budget Départemental 2008.

- d'autoriser le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, tous documents se rapportant à ces décisions.

La présente délibération a été adoptée en séance publique par 20 voix pour,

6 abstentions

Le vote a eu lieu à main levée.

ONT VOTE POUR :

M. Jean-Louis ALVAREZ, M. Georges ARMENGOL, M. Pierre AYLAGAS (absent ayant donné pouvoir à M. Michel MOLY), M. Christian BOURQUIN, M. Alain BOYER (absent ayant donné pouvoir à M. Louis CASEILLES), M. Louis CASEILLES, M. Guy CASSOLY, M. Henri DEMAY, M. Pierre ESTEVE (absent ayant donné pouvoir à M. Christian BOURQUIN), M. Robert GARRABE, M. Jean-Jacques LOPEZ, M. Marcel MATEU, M. Michel MOLY, M. René OLIVE, Mme Marie-Cécile PONS, M. Elie PUIGMAL (absent ayant donné pouvoir à M. René OLIVE), M. Alexandre REYNAL (absent ayant donné pouvoir à M. Henri DEMAY), M. Antoine SARDA, M. Fernand SIRE, M. Jean VILA (absent ayant donné pouvoir à M. Jean-Louis ALVAREZ)

SE SONT ABSTENUS :

M. Jacques BOUILLE (absent ayant donné pouvoir à M. Henri CARBONELL), M. Henri CARBONELL, M. Jean MAYDAT (absent ayant donné pouvoir à M. Pierre ROIG), M. Jean RIGUAL, M. Pierre ROIG, M. Jean SOL (absent ayant donné pouvoir à M. Jean RIGUAL)

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. Christian BLANC, M. Jean CODOGNES, M. Jean-Luc ENGLEBERT, M. Serge FA, M. Bernard REMEDI

La séance était présidée par Monsieur Christian BOURQUIN et Monsieur Marcel MATEU faisait fonction de Secrétaire.

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL

Christian BOURQUIN